

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
27 juin 2012  
Français  
Original : anglais

**Assemblée générale**  
**Dixième session extraordinaire d'urgence**  
Point 5 de l'ordre du jour  
**Mesures illégales prises par Israël à Jérusalem-Est occupée**  
**et dans le reste du territoire palestinien occupé**

**Conseil de sécurité**  
**Soixante-septième année**

**Lettres identiques datées du 26 juin 2012, adressées**  
**au Secrétaire général et au Président du Conseil**  
**de sécurité par l'Observateur permanent de la Palestine**  
**auprès de l'Organisation des Nations Unies**

À la suite des précédentes lettres que nous vous avons adressées au sujet de la poursuite de la campagne militaire israélienne dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, j'ai le regret de vous informer que de nombreux autres civils palestiniens, dont des enfants et des femmes, continuent d'être victimes d'attaques meurtrières et destructrices de la part d'Israël, Puissance occupante, particulièrement dans la bande de Gaza assiégée.

Les forces d'occupation israéliennes ont continué à effectuer des tirs de missiles aériens et des bombardements à l'artillerie sur des zones civiles de la bande de Gaza en grave violation du droit international, y compris de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre. À cet égard, Israël continue de cibler délibérément et de tuer des civils palestiniens, dans le cadre de la poursuite de sa politique d'exécutions extrajudiciaires. De surcroît, aucun endroit à Gaza n'est à l'abri de l'agression impitoyable d'Israël, au point que même les terrains de jeu sont maintenant devenus des cibles des avions de combat F-16 israéliens. Depuis le 17 juin, au moins 15 Palestiniens, dont 3 enfants, ont été tués et des douzaines blessés lors d'attaques militaires israéliennes contre la bande de Gaza, ce qui porte le bilan à plus de 70 personnes, dont 17 enfants et 5 femmes.

Le 22 juin, Basem Abdallah Ahmad, âgé de 28 ans, résidant dans le camp de réfugiés d'Al-Bureij situé au centre de la bande de Gaza, a été tué lorsque les forces israéliennes ont tiré des obus d'artillerie dans une zone à l'est du camp. Cette attaque a été suivie par le meurtre, le 23 juin, de Mutaz Shawwaf, un enfant de 5 ans, qui est mort après avoir été heurté sur un terrain de jeu à Abassan, à proximité de Khan Younis, dans le sud de la bande de Gaza, par un tir de missile israélien lors d'une attaque. Hammam Abu Qadous, âgé de 20 ans et originaire du quartier de Sheikh Radwan de la ville de Gaza, a succombé à ses blessures, après avoir été blessé avec deux autres par un tir de missile israélien qui les avait pris pour cible.



Khaled Nasser Al-Bore'i, âgé de 24 ans, a été tué lorsqu'un avion de combat israélien a tiré des missiles sur une zone située dans la partie nord de la bande de Gaza, et Osama Mahmoud Ali, âgé de 42 ans, l'a été par un missile tiré à partir d'un drone à l'ouest de la ville de Gaza. Les frappes aériennes se sont poursuivies sur toute l'étendue de la bande de Gaza, blessant des douzaines d'autres personnes et endommageant des biens civils.

Passant à la Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est, je tiens à appeler d'urgence votre attention, encore une fois, sur l'intense campagne d'implantation de colonies illégales que continue de mener Israël. L'implantation de colonies et de prétendus avant-postes se poursuit, tout comme les déclarations de provocation par la Puissance occupante, témoignant de ses intentions et de ses projets illégaux à cet égard. Ce jour, 26 juin, Israël a annoncé des projets de construction de 180 logements supplémentaires dans la colonie illégale de «East Talpiot», appelée également «Armon HaNetziv», à Jérusalem-Est occupée. En même temps, des ordonnances de démolition en instance d'exécution, sur lesquelles nous avons attiré votre attention dans nos lettres précédentes, continuent de menacer des maisons palestiniennes de destruction et un plus grand nombre de familles palestiniennes de déplacement.

Toutes ces actions attestent une fois de plus qu'Israël ne s'intéresse pas à la solution des deux États sur la base des frontières d'avant 1967. En fait, la Puissance occupante prouve quotidiennement qu'elle préfère continuer à occuper illégalement la terre de Palestine, à commettre des crimes de guerre et de graves violations du droit international, y compris du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, à prolonger le conflit et les souffrances que notre peuple est forcé d'endurer.

La présente lettre s'inscrit à la suite des 431 autres que nous vous avons adressées au sujet de la crise actuelle dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, depuis le 28 septembre 2000. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 (A/55/432-S/2000/921) au 20 juin 2012 (A/ES-10/559-S/2012/464), rendent compte des crimes commis par Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. La Puissance occupante doit répondre de tous ses crimes de guerre, de son terrorisme d'État et des violations systématiques des droits fondamentaux du peuple palestinien. Les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Observateur permanent de la Palestine  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(Signé) Riyadh **Mansour**